



Pièces a fournir pour un dossier de mariage franco-marocain

Par **abdou1984**, le **18/07/2008** à **10:43**

bonjour je vous écrit car moi et ma fiancée voudrions nous marier moi étant marocain entré légalement en france (visa étudiant qui n'a pas été renouvelé) en situation irrégulière et ma fiancée étant d'origine française et ayant donc la nationalité française et nous sommes tous les deux hébergés par mon grand père (ma fiancée depuis moins d'un mois moi depuis 4 ans). cependant lorsque nous avons été à la mairie ils n'ont pas voulu nous donner le dossier de mariage et nous ont demandé à chacun deux pièces justificatives de domiciles sans pour autant nous donner des exemples de ce qui pourrait être des pièces justificatives. aujourd'hui je vous demande donc si vous le voulez bien de m'indiquer qu'elles peuvent être ces pièces et le détail des pièces à fournir dans un dossier de mariage et comment les obtenir s'il vous plaît. Dans l'attente d'une réponse de votre part je vous remercie.

Par **jeetendra**, le **18/07/2008** à **11:38**

bonjour, le fait que vous soyez en situation irrégulière ne peut être un empêchement à votre mariage, les pièces à fournir sont à déposer à la mairie pour la publication des bans, cordialement

Par **abdou1984**, le **18/07/2008** à **13:27**

je vous remercie mais en fait à la mairie ils ne veulent pas nous donner le dossier de

mariage.nous cherchons donc qu'elles sont les pièces qui peuvent être justificatives de domicile sachant que nous sommes héberger et plus généralement quelles sont toutes les pièces à fournir merci